



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Liste des pièces à joindre à la demande de reconnaissance des aptitudes techniques

✓ Imprimé « Demande de reconnaissance d'aptitude technique »

✓ Imprimé « Formation suivie ». Joindre un imprimé par module demandé, sauf dans les cas suivants :

- Dispensé du module 1 : - Fonctionnaire actif de la police nationale ;
- Militaire de la gendarmerie nationale ;
- Agent de police municipale.

} Fournir un justificatif de cessation de fonction

- Dispensé des modules 1, 2, 3, 4 :

- Fonctionnaire ou agent de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, du Conseil supérieur de la pêche, des parcs nationaux et des réserves naturelles ayant été commissionné et assermenté au titre de la police de la chasse, de la police de la pêche en eau douce ou de la police forestière ;
- Fonctionnaire ou agent de l'Office national des forêts ayant été commissionné et assermenté pour constater les infractions en matière forestière ;
- Garde champêtre.

} Fournir un justificatif de cessation de fonction

- Si le demandeur a exercé durant trois années la fonction de garde particulier (dans un autre département) dans la spécialité demandée. Fournir une copie de l'arrêté préfectoral de reconnaissance des aptitudes techniques obtenu dans ce département.

✓ Copie des certificats de formation obtenus (module 1 obligatoire, puis module 2, 3, 4 ou 5 en fonction des missions commissionnées)